



Édition du: 23 janvier 2007

# À votre santé, chers malades !

Chers collègues, je vous souhaite une excellente année 2007 et j'espère qu'au cours de celle-ci, vous allez vous obliger à prendre soin de votre santé. Parce que contrairement au message que nos patrons veulent bien nous envoyer, c'est là notre principale obligation... prendre soin de notre santé!

Pour ceux qui se demandent de quoi je parle, il n'y a qu'à lire les mémos de la direction envoyés aux employés de LCN avant et après les

vacances des Fêtes. Des messages du genre me font sauter chaque fois : « Si vous n'êtes pas en mesure de rencontrer vos obligations, vous devez aviser le cadre en service... » ou

**Tant qu'à ça, aussi bien donner une prime aux gens qui rentrent travailler malade!**

encore « Votre dévouement est exceptionnel. Vous le savez, l'horaire de travail du

temps des fêtes est un équilibre fragile entre les demandes des artisans de LCN et le maintien d'équipes expérimentées. Certains collègues sont entrés au travail grip-

pés dans le respect des horaires et des congés accordés à leurs confrères. Votre geste n'est pas passé inaperçu. »

Tant qu'à ça, aussi bien donner une prime aux gens qui rentrent travailler malade! Nos patrons sont en train de nous dire qu'il est plus important de respecter son horaire de travail que de se respecter soi-même, que de prendre soin de notre santé. Cher collègues, il ne faut pas se laisser influencer par ce genre de message.

Pas besoin de diagnostic médical, pas besoin de papier de médecin pour être malade une journée,

juste besoin d'écouter le message que notre corps nous envoie...

Il y a des moyens plus efficaces de féliciter les employés pour leur bon travail et leur assiduité.

Nadia Berger

## Mot du président

Bon début d'année à tous. L'année 2007 sera très importante pour nous tous, car la négociation prendra une grande place dans l'agenda du comité.

En tant que président, je compte comme toujours sur vous pour veiller au grain et transmettre à vos délégués l'information qui permettra à votre syndicat de bien vous défendre. Sans informations solides, vos élus peuvent difficilement agir efficacement.

Jean Chabot,  
Président, SCFP 687

## Précisions sur le salaire étoilé (red circle)

Dans le cadre de l'intégration des employés au plan d'évaluation, si vous occupez une fonction dont le salaire a été revu à la baisse, votre salaire «étoilé» (donc l'ancien salaire) doit être main-

tenu, que vous soyez permanent ou temporaire et ce, tant que vous restez inscrit à cette fonction.

Si ce n'est pas le cas, consultez votre structure syndicale. Sachez toutefois qu'un

employé qui obtient un poste dans une nouvelle fonction sera payé selon les nouvelles tables. Donc avant de vous porter candidat lors de l'affichage d'un poste, faites vos calculs!

## Horaire du temps des Fêtes; Vous a-t-on payé correctement?

Vous voulez savoir si vous avez été payé correctement pour les quarts de travail effectués pendant la période des Fêtes? La vérification est simple à faire. Il s'agit de consulter vos talons de paie et de vous assurer que sur les deux semaines des Fêtes de 2006-2007, soit du 25 décembre au 7 janvier, vous avez travaillé un maximum de cinq jours à taux régulier comme le prévoit la convention.

Les autres journées doivent vous



être payées à temps et demi et temps double dans certains cas, à moins que vous ayez convenu avec votre supérieur de reporter vos fériés. Si vous avez des doutes, communiquez avec votre structure syndicale.

## sudoku

			3		9		7	
				2			6	1
7		1				3		
4			2					
	8	9	4		5	2	3	
					1			8
		6				4		5
8	9			7				
	1		6		2			

solution: peut-être dans le prochain numéro :-)

## Le Banquier veut économiser

Lors de l'enregistrement des émissions «Le Banquier», notre animatrice a «callé» malade et des journées de tournage prévues à l'horaire ont été reportées à la dernière minute.

On a alors suggéré aux employés permanents touchés de rester à la maison tout en étant payés pour huit heures de travail. Or, l'enregistrement de ces émissions nécessitait des journées de travail de plus de huit heures, alors l'employeur a offert à ceux qui désiraient

être payés pour les heures supplémentaires de rentrer au travail, ce qui est tout à fait logique. Seul hic: aux ressources humaines, on avait mal interprété une clause de la convention.

Au départ, on avait dit aux temporaires qu'ils ne seraient pas payés, même si l'annulation du tournage avait eu lieu à moins de 24 heures d'avis. L'erreur est humaine et c'est pour cela que votre syndicat est intervenu.

À l'article 32.05,

il est précisé qu'un employé temporaire qui est inscrit à l'horaire ne peut subir de manque à gagner à la suite d'une modification, à moins d'un préavis d'au moins 24 heures avant le début du quart de travail.

Finalement, les RH nous ont confirmé que la journée des temporaires serait payée. Vérifiez quand même vos talons de paie. L'erreur est humaine, ne l'oubliez pas. En passant, prompt rétablissement Julie.

Votre exécutif

## L'Odyssée de TVA, la suite

Notre employeur a décidé de se faire justice: à la suite de son enquête sur les retards de certains employés, il a pris l'initiative de retenir un montant d'argent sur la paie d'une salariée pour se «rembourser».

Or, ce dossier a été référé en arbitrage à la suite d'échanges entre le syndicat et les ressources humaines. L'employeur se devait donc d'attendre la décision de l'arbitre avant d'agir et il le sait.

Quand on exige d'une personne qu'elle soit honnête, il faut prêcher par l'exemple.

# Cher banquier...

Depuis votre arrivée dans nos studios, nos vies ont changé. Je m'explique: Du jour au lendemain, notre salle de repos a été envahie par la firme de vérificateurs. Certains employés ont été surpris de voir leur salle de repos barrée et servir intégralement de coffre fort pour les valises du banquier.

En aucun temps TVA a informé les employés de cette situation. Le CPT ( chef de production technique ) de l'émission «le banquier» n'est même pas en mesure d'expliquer cette décision!!!! Il y a une cinquantaine d'employés qui utilisent cette salle de repos chaque jour, ce n'est pas rien. Comment une

telle situation peut se présenter, c'est un manque flagrant de respect de TVA envers ses employés.

Une pétition est en circulation pour contester cette situation méprisante. Monsieur le banquier, j'aimerais pour votre prochain tournage, vous souhaiter de gagner une valise pleine d'originalité pour enfin dénicher un autre local. Notre salle de repos on y tient.

Je vous invite à venir signer la pétition qui est dans la partie «cuisine» de la salle de repos.

Hé boss !!!  
Prends-nous pas pour des valises.

Un employé déçu

